

REGLEMENT DE LA COUPE DU HAINAUT (2019-2020)

Le comité Provincial du Hainaut organise chaque saison sportive, une coupe provinciale « Dames » et une coupe provinciale « Messieurs » par handicap.

Ces compétitions servent d'éliminatoires qualificatives pour la coupe de l'AFTT.

Seuls les clubs affiliés à l'AFTT peuvent y participer.

La Coupe Provinciale « Dames » ainsi que celle des « Messieurs » sera appelée « Coupe Shop Ping » et sera dotée de récompenses en nature offertes par le sponsor.

Les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.

Le vainqueur de la Coupe du Hainaut sera qualifié pour représenter la Province lors de la finale régionale du 1^{er} mai. (Présence obligatoire)

Sauf dispositions particulières spécifiées ci-après, la réglementation générale en matière de compétition interclubs est d'application pour les Coupes Provinciales en ce qui concerne la qualification des joueurs, les conditions de jeu, l'équipement des joueurs, la feuille d'arbitrage, le juge arbitre ainsi que toutes les amendes et autres sanctions.

Tous différents et tous cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPH.

Tous les participants, en raison de leur inscription, déclarent accepter ce règlement.

A l'inscription, le club fixe le jour auquel il dispute ses rencontres à domicile.

Les clubs paient un droit d'inscription de 6€ par équipe.

Les rencontres se déroulent en semaine, les dates limites seront fixées par le responsable de la Coupe.

Le tirage au sort (effectué par le CP) ainsi que les résultats seront publiés sur le site de la Province dans la rubrique « Coupe du Hainaut »

Le début des rencontres est fixé à 20 heures.

L'équipe visitée doit fournir les balles de la rencontre et est responsable des feuilles d'arbitrage qui doivent être complétées en 3 exemplaires.

La feuille d'arbitrage originale doit être envoyée dans les 24 heures suivant la rencontre au responsable de la Coupe.

Une copie sera pour l'équipe visiteuse et l'autre copie conservée par le club visité.

Une rencontre de Coupe se dispute sur une table. Cependant, avec l'accord des 2 capitaines (accord figurant sur la feuille d'arbitrage avant le début de la rencontre), une rencontre peut se jouer sur deux tables.

Lorsqu'un joueur est amené à jouer deux parties consécutives, il a droit à un repos de 5 minutes entre ces deux rencontres.

Une équipe est composée de 2, 3 ou 4 joueurs appartenant au même club sans aucune restriction au point de vue classement.

Les joueurs devront obligatoirement disputer leurs matchs de Coupe en s'alignant avec leur classement du moment, même si celui-ci est modifié en cours de saison.

Avant le début de chaque rencontre, 2 joueurs de cette équipe seront désignés pour jouer les simples. Les 2 autres joueurs ne pourront jouer que le double.

La composition de l'équipe de double peut être donnée juste avant la rencontre du double.

Aucun joueur ne pourra jouer ni s'inscrire dans deux équipes.

Une équipe ne peut être modifiée en cours de saison.

Les matches se jouent comme suit : 4 simples croisés et un double après les 2 premiers simples et l'on s'arrête quand le score de 03 est acquis.

Les matches se déroulent en **quatre** sets gagnants et les points d'handicap sont ajoutés **au début** des sets.

Pour les points d'handicap, il y a lieu de se référer au tableau d'handicap Messieurs ou Dames publié par l'Aile francophone en début de saison : pour le double, on additionne les points des 4 joueurs participant au double et on divise le résultat par 4 (si fraction, on arrondit à l'unité supérieure).

Lors d'une « Belle », (7^{ème} set) le changement de côté s'effectue lorsque le premier joueur (ou équipe) qui ne possède pas de points d'handicap a obtenu 5 points.

La réglementation pour les Dames est identique à celle des Messieurs, sauf pour les points de handicap. (Voir tableau points de handicap dames)

Amendes : Forfait prévenu : 20€

Forfait non prévenu : 40€

Attention : Forfait à la journée finale : 100€